

Certificat covid: l'Etat prend le pouvoir

TECHNOLOGIE Données favorites, les sociétés lausannoises ELCA et Sicpa n'élaboreront pas le certificat covid suisse. Ce sera l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication. La question de l'accès au code source pourrait avoir été décisive

ANOUCHE SEYDTAGHIA
@Anouch

La surprise a été totale. Vendredi, juste avant midi, la décision est tombée. Le certificat covid sera conçu par l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT). Ce document, qui pourrait être au cœur de la vie de millions de Suisses ces prochains mois, sera donc élaboré par l'administration publique. Et pas par les entreprises ELCA et Sicpa. Et pourtant, ces derniers jours, de nombreux experts, tout comme l'auteur de ces lignes, estimaient que la solution privée était clairement favorite. C'était faux, apparemment pour une question d'accès au code source du système. Au final, la Confédération prend totalement la main sur le certificat covid.

La communication autour de cette annonce majeure a été réduite au strict minimum: pas d'intervention du Conseil fédéral, pas de conférence de presse de la part de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), juste un communiqué de sa part. «L'OFIT assume la mise en œuvre technique», écrit l'OFSP, précisant que «la Fédération des médecins suisses (FMH) et la Société suisse des pharmaciens (PharmaSuisse) sont impliquées dans le projet». L'objectif est clair: «D'ici à fin juin 2021, toutes les personnes vaccinées, guéries ou ayant reçu récemment un résultat de test négatif pourront, si elles le souhaitent, obtenir un certificat covid infalsifiable.»

La question du code

Pas un mot, dans ce communiqué, sur ELCA et Sicpa. Et pourtant, le 22 avril dernier, l'OFSP présentait en profondeur la solution de ces deux sociétés lausannoises, finaliste face à celle de l'OFIT (qui, elle, n'était alors pas du tout détaillée). Entre-temps, dimanche passé, la FMH et PharmaSuisse affirmaient que même s'ils n'avaient pas été retenus pour cette «finale», ils allaient tout de même développer leur solution.

Dans son communiqué de vendredi, l'OFSP écrivait que le code source de la solution de l'OFIT sera rendu public – «ce critère était déterminant pour la sélection», selon l'office. Contacté au sujet de ce critère, l'OFSP ne veut pas entrer dans les détails: «La solution de l'OFIT couvre mieux les exigences du certificat covid d'un point de vue technique et économique. L'OFIT fournira des informations détaillées sur la solution au niveau technique à l'un des prochains points de presse», se contente de dire l'OFSP.

Aucune garantie

ELCA et Sicpa n'étaient pas certains de vouloir rendre public le code source de leur système. Lorsque c'est le cas, tout un chacun peut lire et analyser ce code, pour y détecter

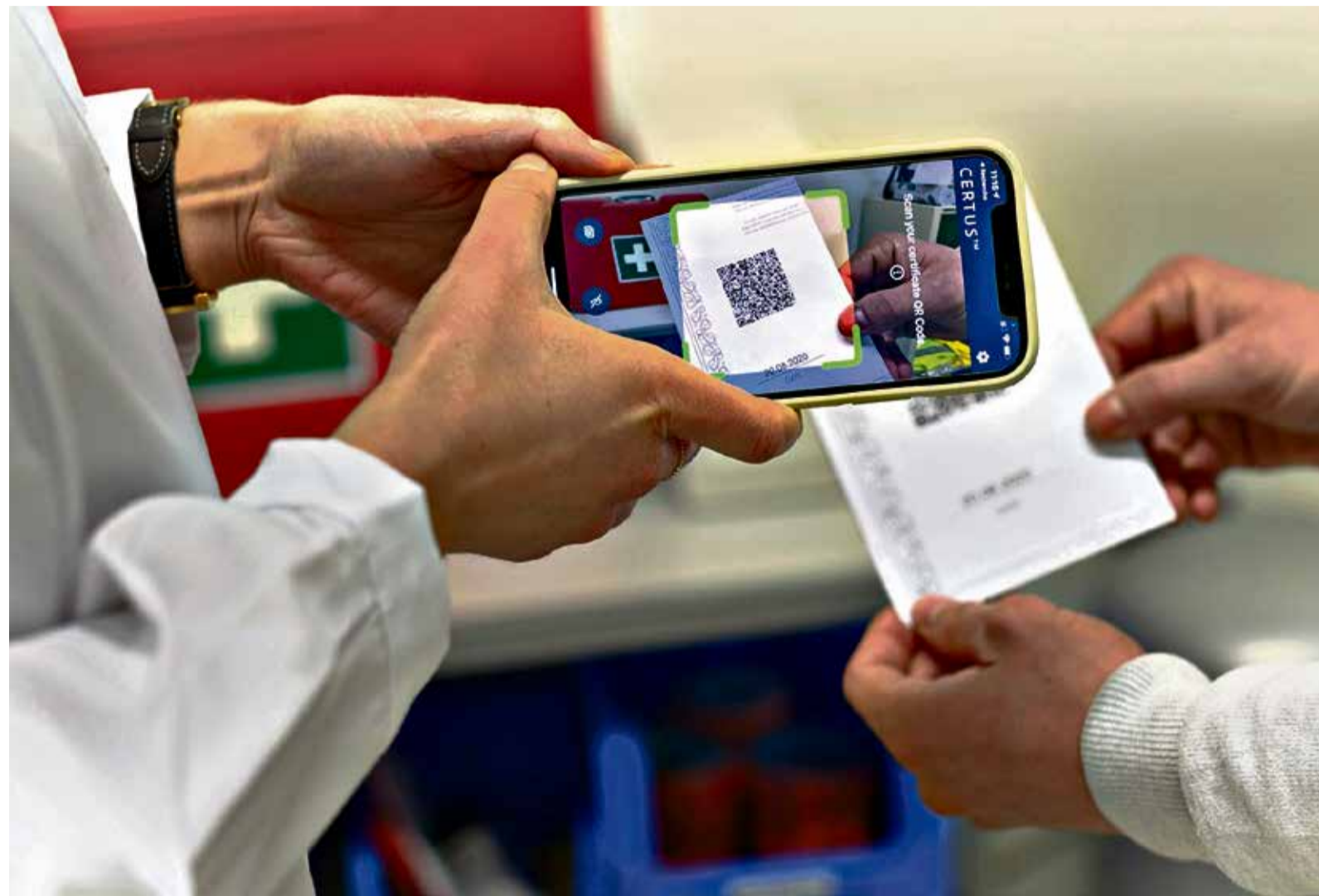
LES QUESTIONS EN SUSPENS

On ne sait pas encore où le certificat covid sera exigé.

On ne connaît pas encore les caractéristiques de l'app.

On ne sait pas encore le degré de précision des informations affichées.

On ne connaît encore aucun détail technique sur le système global. (A.S.)



Donné comme favori, le projet de Sicpa et ELCA n'a au final pas été retenu par la Confédération. (REMI OUDINOT)

d'éventuelles failles. Est-ce si important? «Dans le contexte du certificat covid, cela a du sens de le mettre en open source, car il n'y a pas de propriété intellectuelle ni de savoir-faire à cacher et l'application n'a pas un but commercial, explique Steven Meyer, directeur de la société de cybersécurité ZenData, à Genève. Il poursuit: «C'est donc important d'avoir le code en open source pour que tout le monde l'audite. Encore faut-il trouver un moyen de motiver les gens à le faire... Et il n'y a jamais de garantie. Nous trouvons tous les jours des failles et des vulnérabilités dans des produits open source, mais aussi closed source. L'avantage de l'open source est que la responsabilité de ne pas avoir trouvé la faille est en quelque sorte partagée», détaille Steven Meyer.

Contacté vendredi, l'OFIT n'a voulu donner aucun détail technique. Le 23 avril, sa porte-parole déclarait au *Temps* que son office développait «une solution sur sa propre infrastructure, comprenant un service de génération de certificats covid et une application de vérification, ainsi que le développement d'une solution pour les détenteurs de certificats». L'OFIT expliquait

que ces certificats seront générés de manière décentralisée, et qu'aucune donnée ne sera stockée de manière centrale. Pour l'heure, on ne sait rien d'autre, l'OFIT devant communiquer

«Cela a du sens de le mettre en open source, car il n'y a pas de propriété intellectuelle ni de savoir-faire à cacher et l'application n'a pas un but commercial»

STEVEN MEYER, DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ DE CYBERSÉCURITÉ ZENDATA

ces prochains jours. L'OFSP promet que «l'OFIT réalisera le certificat d'ici à fin juin. Et la solution sera compatible avec celle de l'Union européenne.» Le certificat sera disponible sur son téléphone, mais aussi sur papier.

Pas d'appel d'offres

Au total, 52 projets ont été soumis à l'OFSP. Mais il n'y a pas eu d'appel d'offres. «Les délais serrés ont été le facteur décisif. Si le «certificat covid» doit être prêt pour l'été, un appel

d'offres prend trop de temps», nous avait affirmé l'OFSP le 23 avril. L'absence d'appel d'offres a-t-elle au final désavantagé ELCA et Sicpa? Imposable à dire.

Une chose est certaine, ces deux entreprises, qui ont travaillé depuis plus d'un an sur ce dossier, sont déçues. Vendredi, dans un communiqué commun, les deux firmes «félicitaient la Confédération pour avoir pris une décision rapide». «Sur la base de notre expérience longue de plus d'un an sur ce sujet, nous restons prêts à aider activement la Confédération et l'OFIT dans cette quête permanente de sécurité accrue et de protection de la sphère privée», écrivaient-elles.

Il est tout de même possible qu'ELCA, qui envisageait rapidement des tests grandeur nature pour sa solution, participe à ce projet, à la marge. La société travaille déjà avec plusieurs prestataires de santé et affirme que plusieurs composants sont prêts, comme l'application pour les citoyens et les formulaires pour les émetteurs.

«Ne plus perdre de temps»

«Je ne parlerai pas de victoire, a dit de son côté Martine Ruggli-Ducrot, présidente de PharmaSuisse. Notre but est simplement de lancer très rapidement une solution utilisable par tous, pour ne plus perdre de temps. Nous sommes en discussion avec la Confédération pour rendre notre système – tout bientôt fonctionnel – compatible avec l'infrastructure du futur certificat.» Selon la responsable, la question de l'interopérabilité avec le système européen est encore en discussion: «Nous ne savons pas encore si nous lancerons notre certificat de manière indépendante en Suisse, quitte à le rendre ensuite rapidement compatible avec celui de l'Union européenne, ou si nous le lancerons conjointement. C'est aussi en discussion avec l'OFSP.» ■

A Bruxelles, un «green pass» encore en discussion

HARMONISATION Le «certificat vert» européen doit en principe simplement faciliter le franchissement de frontières dans l'UE et dans Schengen dès la fin juin. Les eurodéputés réclament en échange de lever les restrictions en place

SOLENN PAULIC, BRUXELLES

Réclamé par le sud de l'Union européenne (UE) pour sauver l'été, le «green pass» européen sera-t-il le sésame attendu pour voyager de nouveau librement dans la zone? C'est tout l'enjeu des négociations qui se sont ouvertes avec le Parlement européen (PE). Une nouvelle réunion de négociation est prévue ce 11 mai pour dégager un accord.

Avec ce certificat – sur smartphone ou sur papier – prouvant qu'ils ont été vac-

cinés, testés récemment négatifs ou sont remis du covid-19, les voyageurs intra-UE/Schengen pourront en théorie franchir plus vite les frontières, le format interopérable et reconnu par tous ayant pour effet de raccourcir les contrôles. Un projet pilote a été lancé cette semaine entre vingt pays pour tester le dispositif technique.

Mais, pour le PE, les restrictions doivent tomber automatiquement pour les personnes munies de ce document, entre tests à l'arrivée ou quarantaine, sinon ce «green pass» ne serait qu'une condition de plus à remplir pour circuler. C'est non pour les Etats membres, qui veulent garder la main. Mais «si la situation est bonne cet été, pourquoi garder des mesures drastiques?» s'interroge une experte qui anticipe des assouplissements. Autre question à trancher: les droits

supplémentaires que ce certificat européen donnera au niveau national. Permettra-t-il ainsi de se rendre dans un musée si un pays impose un tel pass sanitaire à ses résidents? En principe, oui.

Les élus réclament aussi la gratuité des tests PCR pour les personnes dotées du «green pass», tests dont le prix varie selon les pays. Le remboursement des actes de santé relève des compétences nationales: les Etats membres ne veulent donc pas en entendre parler.

Un autre point à résoudre concerne les vaccins repris dans le certificat, le problème étant posé avec la Hongrie et son utilisation du Spoutnik V et du Sino-pharm. Les Etats membres ont laissé une porte ouverte, en plus des vaccins de l'agence européenne EMA, à ceux repris dans la liste d'urgence de l'OMS. Mais le

PE ne se concentre que sur les vaccins de l'EMA par souci de «confiance».

Enfin, le PE aimerait aussi que les certificats soient en vigueur le moins longtemps possible, mais les Etats membres ont fixé une durée de 12 mois. Ils doivent encore s'entendre sur la façon de prouver

Le Parlement européen aimerait aussi que les certificats soient en vigueur le moins longtemps possible

le rétablissement après le covid-19, le PE demandant des tests sérologiques plutôt que des PCR.

Les pays associés à Schengen, comme la Suisse, ont été invités à mettre en place le même système que les Vingt-Sept. La Suisse recevra ainsi probablement dans peu de temps une décision rendant son propre «green pass» équivalent avec celui de l'Union. Il faudra ensuite trouver des astuces pour les pays tiers ne disposant pas de ce système, comme les Etats-Unis. L'UE devra déclarer «adéquats» les certificats émis par d'autres pays tiers et discute actuellement avec les Etats-Unis, le Royaume-Uni ou Israël. Les touristes des pays tiers pourront aussi demander l'outil européen. Mais, pour venir, ils devront être vaccinés ou arriver d'une zone sans risque pour l'Union. ■